



Un résultat en demi-teinte à l'ICCAT cette année

La 23^e réunion ordinaire de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT en anglais / CICTA en français) a clôturé ses travaux ce lundi 21 novembre 2021 après 9 jours de travaux intenses à Vale de Lobo au Portugal.

Les négociations ont abouti à l'adoption d'une procédure de gestion pour le thon rouge qui a pour objectif d'offrir une visibilité à moyen et long terme sur le stock et les captures. Le TAC augmentera de 36 000 à 40 570 tonnes en 2023 et se maintiendra à ce niveau jusqu'en 2025.

Monsieur Serge Larzabal, Président de la Commission Thon rouge et espadon du CNPME a ainsi déclaré « *Les professionnels français auraient souhaité une procédure de gestion plus précautionneuse afin de poursuivre la logique qui a amené à la reconstitution des stocks. Cette procédure marque cependant un pas historique pour la gestion du thon rouge* ».

Par contre, les professionnels français estiment que l'ICCAT a raté une occasion d'adopter une augmentation du TAC du thon obèse qui aurait facilité l'attribution de nouvelles opportunités de pêche pour les pays en voie de développement tout en accordant une petite augmentation du quota pour la flotte communautaire après plusieurs années de réduction et d'efforts. Au lieu de cela, des discussions improductives et un Président peu à l'écoute n'ont permis d'adopter qu'une décevante reconduction de la recommandation en vigueur relative au programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux pour 2023.

Enfin, une nouvelle recommandation a enfin été adoptée sur les prises accessoires de tortues après plusieurs années sans succès. Cette dernière propose une liste de mesures pour atténuer les prises accessoires et accroître la survie des individus. Une dérogation est accordée pour la Méditerranée pour au moins jusqu'en 2025. A l'inverse, Monsieur Serge Larzabal a déclaré : « *Il est à regretter que la recommandation sur l'interdiction du finning n'ait toujours pas été adoptée malgré un large soutien des pays présents !* »

Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPME) est un organisme professionnel de droit privé chargé de missions de service public. Regroupant l'ensemble des pêcheurs professionnels et aquaculteurs marins, il représente et assure la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Il participe à la gestion des ressources halieutiques dans le cadre d'une pêche responsable et d'un développement durable.

Paris, le 24 novembre 2022

Contact :

Serge Larzabal : 06 80 21 19 95

